BERNIERES
OPTIQUE NOUVELLE

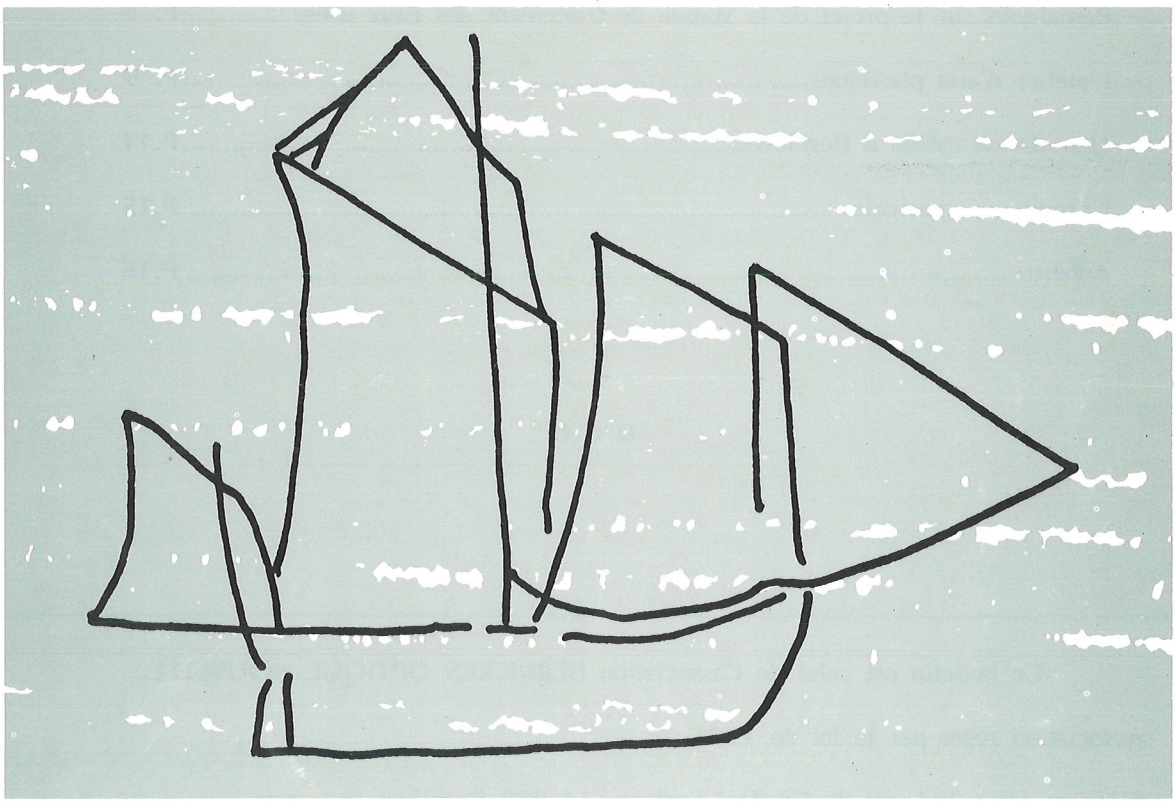

NUMÉRO
6

S O M M A I R E

- Editorial ..... P. 1
- Remarques sur le projet de la station de traitement des eaux usées ..... P. 2
- L'atelier d'arts plastiques ..... P. 9
- Une station météo à Bernières P.11
- Chronique... musicale P.15
- Adhérez P.16

□ □ □

Ce bulletin est celui de l'association BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE.

Association régie par la loi de 1901.

Siège social : 284 rue du Général Leclerc, 14 990 Bernières-sur-mer.

Composition du Bureau :

- Président : Jean-Paul Mayer
- Vices-président : Jean Cuisenier
  Christian Colin
- Secrétaire : Maryvonne Mottin
- Trésorier : Emmanuel Olivier-Martin

EDITORIAL

La sixième édition de ce bulletin d'information est principalement consacrée, comme vous le constaterez, au dossier de la station de traitement des eaux que le Syndicat Intercommunal, auquel appartient Bernières, envisage d'implanter à proximité immédiate de notre village.

Notre association qui a suivi ce dossier depuis le début et après avoir soigneusement étudié les éléments soumis à enquête publique, s'est vigoureusement élevée, non contre ce projet en tant que tel, mais *contre l'implantation retenue* et *contre le surdimensionnement des installations envisagées.* Et elle a fait largement connaitre son point de vue !

Nous avons diffusé un tract à 1.000 exemplaires – par distribution postale et portage direct – afin de sensibiliser l'opinion et que le plus grand nombre aille consulter le dossier en Mairie et fasse figurer ses observations sur le registre ouvert dans le cadre de cette enquête publique. Un succès, puisque deux registres ont été ouverts !

Nous avons rencontré le maire de Bernières et son adjoint en charge de ce dossier ainsi que le président du Syndicat Intercommunal ; nous avons contacté l'architecte des Bâtiments de France, la Direction Régionale de l'Environnement et la DRAC. Nous avons largement exposé notre position à la presse régionale qui l'a publiée à plusieurs reprises.

Les quelques élus bernièrais restants, après une longue période de naïveté, semblent enfin avoir pris conscience du danger que représenterait une telle implantation. Une délibération trop tardive a été prise dans ce sens le 9 septembre dernier. Mais leurs dissensions internes laissent à penser que ce sera totalement inopérant.

Aussi appartient-il à **Bernières Optique Nouvelle** de continuer à se mobiliser, de combattre cette implantation jusqu'au bout, en utilisant toutes les voies de recours possible si le site actuellement retenu n'était pas définitivement abandonné.

Pour cela, il importe que notre association regroupe un nombre encore plus grand d'adhérents.

Son efficacité dépend de vous.

J.P. Mayer.

REMARQUES SUR LE PROJET DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES.

Nous évoquions dans le bulletin n°2 les problèmes d'environnement liés au nécessaire traitement des eaux usées. L'utilité d'une telle station de traitement ne fait aucun doute. Mais la confiance des Bernièrais a été bafouée, notre village méprisé : l'implantation retenue apportera aux seuls Bernièrais toutes les nuisances inhérentes au fonctionnement d'une telle usine. *Et cela avec la bénédiction béate de nos propres élus qui n'ont rien vu venir.*

□

Devant un tel état de fait, notre association tout comme un grand nombre de Bernièrais ont réagi au moment de l'enquête publique. En voici quelques exemples :

EXTRAIT DES OBSERVATIONS DE J. CUISENIER :

Le tableau de la situation est convaincant et motive les importants efforts demandés. L'ensemble du projet soumis à enquête publique serait donc recevable s'il ne souffrait de deux lacunes majeures :

1– Il ne comporte aucune étude de l'inscription de l'usine dans le paysage, comme la loi pourtant en fait l'obligation.

2– Il ne comporte aucune étude de l'architecture de l'usine : une seule esquisse et des élévations de façade non cotées.

☆

Les variantes d'implantations sont examinées dans une perspective purement technologiques. Il n'y a pas un seul chapitre, sinon une maigre page, pour analyser les contraintes imposées par les sites possibles quant au respect dû à un environnement façonné par des millénaires d'histoire et de culture.

Le choix du site proposé pour localiser le centre de retrait général et l'usine de traitement est inacceptable pour quatre raisons :

1– Ces deux unités sont trop proches des habitations : moins de 200m.

2– Elles sont situées "au vent" de ces habitations, puisque les vents dominants sont Ouest–Sud–Ouest.

3– Elles sont à proximité d'un lieu qui a la qualité de "site classé", le parc du château de Quintefeuille, qui est en pleine réhabilitation.

4– Elles défigurent le site en général de la commune de Bernières, seule commune de la côte à bénéficier d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain, seule à valoriser un important patrimoine collectif d'espaces verts, de marais et de dunes.

D'autres sites sont envisageables, mieux adaptés et surtout conformes à la loi sur l'environnement et le paysage.

L'avant-projet approuvé par le Syndicat Intercommunal en proposait un, 500m plus au sud, donc plus éloigné des habitations, au lieu-dit "Les Perruques", anciennes carrières désaffectées, ce qui faciliterait le nécessaire enterrement de l'usine pour un meilleur effacement dans le paysage.

Un autre site pourrait rallier la majorité : au lieu-dit "Les Fossés Saint-Ursin".

Ce dernier site présente beaucoup d'avantages :

1– Il est à bonne et égale distance des habitations de Courseulles, Bernières, Tailleville, Bény et Reviers, qu'il ne peut incommoder.

2– Il est dans une dépression qui facilite le nécessaire enterrement de l'usine et sa dissimulation, comme il est requis pour la protection de l'environnement.

3– Il dispose d'une voirie d'accès par la route de Courseulles à Caen et d'une bretelle de service déjà existante, ce qui allège les coûts de l'opération.

4– Il est en zone agricole, mais non cultivé.

☆

Deux inconvénients peuvent apparaître :

1– C'est l'emplacement de l'ancien village de Saint-Ursin, déserté aux environs du XV° siècle (site archéologique).
2– Il est trop éloigné de la mer.

☆

A quoi il est facile de répondre :

1– Ce site a déjà été intégralement fouillé et aucun vestige ne mérite d'être conservé sur place.

2– L'éloignement tout relatif de la mer ne semble pas poser de problèmes technologiques.
On est en droit de requérir du bureau d'études qu'il fasse la balance des plus-values et moins-values éventuelles sous la condition de respecter la loi sur la protection des paysages.

☆

IL APPARTIENT AU PUBLIC DE FAIRE VALOIR LES INTERETS PATRIMONIAUX COLLECTIFS A LONG TERME ET DE RAPPELER EN QUOI CEUX-CI CONSISTENT S'IL ADVENAIT QU'ILS SOIENT MECONNUS.

IL APPARTIENT AUX AUTORITES PUBLIQUES DE FAIRE RESPECTER LA LOI QUAND CELLE-CI EXIGE D'ETUDIER AVEC LE MEME SOIN LES EFFETS D'UN PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET SUR LE PAYSAGE, QUE LA LONGUEUR DES CANALISATIONS D'UN RESEAU ET LES PERFORMANCES ATTENDUES D'UNE USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES.

Le 29/08/94

Jean Cuisenier
Directeur au Centre National de la Recherche Scientifique.

OBSERVATIONS FAITES PAR J-P. MAYER AU NOM DE BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE :

Si ce projet répond à un impératif qu'il convient de ne pas remettre en cause en tant que tel, il est cependant inacceptable en l'état, en raison de l'implantation des différentes installations finalement retenue.

- L'emprise de la station de reprise et de la station de traitement des eaux usées se situe à moins de 200 mètres des habitations.
  A noter que l'avant-projet du 9/12/93 situait cette implantation au lieu-dit "La Perruque", plus éloignée du village.
  On peut se demander pourquoi cette implantation initiale, pourtant approuvée, a été modifiée.

- Ces installations sont sous les vents dominants ouest-sud-ouest et par conséquent **des nuisances olfactives** sont à craindre pour **l'ensemble de la commune.**

- Elles se situent à proximité du château de Quintefeuille, dont le parc est un site protégé.

- D'une taille considérable, cette usine sera visible de la D79, en même temps que le clocher de l'église, monument classé, ce qui défigurera gravement le paysage.

En effet, aucune étude d'impact paysager et architectural ne figure dans ce dossier, hormis une seule ligne dans *"l'étude d'impact"* cote 16, page 4, et deux élévations de façade ainsi qu'une esquisse non cotée (cote 17, pages 259/261).
Il s'agit pourtant d'une obligation résultant de la toute récente loi sur le paysage.
Il est donc impossible d'apprécier l'aspect architectural, le volume des installations, l'aménagement des abords, les plantations...

☆

Aussi convient-il de déplacer cette usine plus au sud, au lieu-dit "Les longs champs", ou mieux encore, au lieu-dit "les fossés Saint Ursin".
Cette dernière implantation présente plusieurs avantages :

- Elle est suffisamment éloignée de toutes habitations et à égale distance de Courseulles, Bernières, Tailleville, Bény et Reviers, ce qui leur éviterait toutes nuisances olfactives, sonores et visuelles.

- Située à une altitude de 39 mètres, elle ne poserait aucun problème d'ordre technique pour les écoulements.

- Située dans une dépression, elle favoriserait sa dissimulation visuelle.

- Elle disposerait d'une voirie d'accès existante, voirie qu'il conviendrait de créer dans le projet actuel.

- Elle se situerait dans une zone agricole **non cultivée.**

Le surcoût de son déplacement serait minimisé :
- d'une part par l'absence de voies de desserte à créer : 4,5 Millions de Francs, dans le projet actuel.
- d'autre part par des économies réalisables sur les bâtiments, surdimensionnés dans le projet présenté.

Et quand bien même ce déplacement entraînerait un coût supplémentaire, il convient de ne pas sacrifier l'intérêt collectif à long terme et de sauvegarder notre environnement.

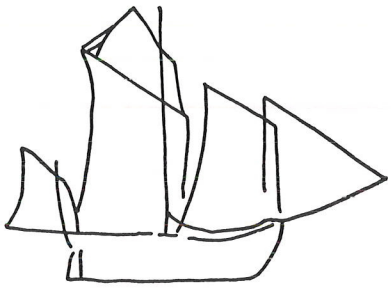

BERNIÈRES OPTIQUE NOUVELLE

284, rue du Général-Leclerc
14990 BERNIÈRES-SUR-MER

TRACT DIFFUSE A 1.000 EXEMPLAIRES PAR NOTRE ASSOCIATION :

USINE D'EPURATION :

ATTENTION DANGER.

Dans notre bulletin n°2 nous vous présentions le projet d'une usine de traitement des eaux usées concernant sept communes avoisinantes.

Cette usine est indispensable et nous la souhaitons depuis longtemps.

Cependant la lecture du dossier technique déposé en mairie nous informe de sa future implantation, **près du château d'eau, CE QUI EST INACCEPTABLE.**

☆

INCONVENIENTS DE CETTE IMPLANTATION :

- Proximité des habitations : moins de 200 mètres.
- Les vents dominants, d'ouest, véhiculeront de mauvaises odeurs sur l'ensemble de la commune.
- Risque de nuisances sonores.
- L'usine défigurera l'aspect général de Bernières : IL N'Y A DANS CE PROJET AUCUNE ETUDE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE SERIEUSE.
- Proximité de différents sites et monuments classés.

☆

UN AUTRE SITE DOIT ETRE CHOISI :

Nous proposons soit les "Longs champs", soit "Les fossés Saint Ursin", situés beaucoup plus au sud et présentant de nombreux avantages :

- En pleine campagne et suffisamment éloignés de toute habitation.
- Placés dans des dépressions naturelles permettant l'enfouissement de l'usine et sa dissimulation.
- Proximité d'une voie d'accès (route de Caen à Courseulles) et d'une bretelle de service déjà existante.
- Sites en zone agricole non cultivée.

☆

L'ENQUETE PUBLIQUE SE TERMINE LE 16 SEPTEMBRE.

IL EST IMPORTANT D'ALLER PORTER VOS OBSERVATIONS SUR LE REGISTRE D'ENQUETE EN MAIRIE AVANT CETTE DATE AFIN DE PROTEGER VOTRE VILLAGE ET DE LE PRESERVER POUR LES GENERATIONS FUTURES.

Association régie par la loi de 1901

LES REACTIONS DE LA PRESSE :

OUEST-FRANCE
Mardi 13 septembre 1994

Bernières-sur-Mer

Projet de construction d'une station d'épuration
L'avis de « Bernières Optique nouvelle »

Association à but culturel, « Bernières Optique nouvelle » a pour vocation de promouvoir les projets culturels, environnementaux et archtiecturaux de Bernières. Favorable dans le principe à la création d'une usine de traitement des eaux usées, l'association est contre son implantation près du château d'eau, et propose de la construire plus au sud du village, sur deux sites : les Longs Champs ou les Fossés Saint-Ursin, qui présenteraient de nombreux avantages.

En réponse à la délibération du conseil municipal du vendredi 9 septembre, qui **« demande l'avis des Bâtiments de France dans le cadre de la ZPPAU »** (voir « Ouest-France » du 12 septembre), M. Jean-Paul Mayer, président de « Bernières Optique nouvelle », rappelle que Bernières a été la première commune de Basse-Normandie à bénéficier d'une zone de protection du patrimoine architectural et urbain, qui s'applique sur tous les monuments, bâtiments et sites présentant un intérêt. La station d'épuration dans le projet actuellement soumis à enquête publique est hors de ce périmètre de protection ; le POS (Plan d'occupation des sols) précise que le terrain convoité est en zone non constructible, sauf pour des constructions d'intérêt public, ce qui est précisément le cas.

Si le projet de réalisation d'une station d'épuration **« répond à un impératif qu'il convient de ne pas remettre en cause en tant que tel, il est cependant inacceptable en l'état, en raison de l'implantation des différentes installations finalement retenue ».**

Les inconvénients : **« La proximité des habitations, moins de 200 m ; l'avant-projet du 9 décembre 1993 situait cette implantation au lieu dit la Perruque, plus éloigné du village. On peut se demander pourquoi cette implantation initiale pourtant approuvée, a été modifiée. Les vents dominants, d'ouest, véhiculeront de mauvaises odeurs sur l'ensemble de la commune ; l'usine défigurera l'aspect général de Bernières ».**

Jean-Paul Mayer préconise donc de déplacer les constructions vers le sud, au lieu-dit les Longs Champs, ou aux Fossés Saint-Ursin. Cette dernière implantation présenterait plusieurs avantages : **« Elle est suffisamment éloignée de toutes les habitations, ce qui éviterait toutes nuisances olfactives, sonores et visuelles ; située à une altitude de 39 m, elle ne poserait aucun problème d'ordre technique pour les écoulements ; située dans une dépression, elle favoriserait sa dissimulation visuelle ; elle disposerait d'une voirie d'accès existante, voirie qu'il conviendrait de créer dans le projet actuel ; elle se situerait dans une zone agricole non cultivée. Et quand bien même ce déplacement entraînerait un coût supplémentaire, il convient de ne pas sacrifier l'intérêt collectif à long terme, et de sauvegarder notre environnement ».**

« Bernières Optique nouvelle » va contacter la Direction régionale de l'environnement, les associations « Combat Nature » et « Sites et monuments » pour qu'ils étudient le dossier.

OUEST-FRANCE
26 septembre 1994

Bernières-sur-Mer

Assemblée générale de « Bernières Optique nouvelle »

Station d'épuration : dossier à suivre

Afin qu'il n'y ait pas de confusion entre la vocation culturelle de l'association et des activités politiques, M. René Tenet, qui souhaite se consacrer à des tâches électorales au niveau communal, a démissionné cet hiver de son poste de président de Bernières Optique nouvelle. Son successeur, M. Jean-Paul Mayer qui a dirigé, samedi, l'assemblée générale statutaire de l'association, s'est longuement arrêté sur le projet de construction d'une station d'épuration entre Bernières et Courseulles.

En l'absence de plans, cartes et maquettes, recours aux photographies pour apprécier les conséquences des constructions sur l'environnement.

« Le système actuel de traitement des eaux usées est tout à fait insatisfaisant, les classements des eaux de baignade de cette année ne sont pas bons, ceux de l'an prochain seront certainement pires, c'est pourquoi, cette usine est indispensable et nous la souhaitons depuis longtemps », explique Jean-Paul Mayer. **« Nous disons oui à ce dossier technique, mais non à l'implantation des bâtiments »**, trop proches des habitations (voir « Ouest-France » du 13 septembre).

« Initialement, le site retenu était sur la commune de Courseulles, puis après les actions efficaces du conseiller municipal en charge de ce dossier, le site a été déplacé sur la commune de Bernières, au lieu-dit Les Perruques ; à la suite de réunions et tractations, il a été une nouvelle fois déplacé sur la commune de Courseulles pour une question de perception de taxes professionnelles ».

Cette station de traitement des eaux usées serait construite sur quinze hectares de terres agricoles, dont **« 80 % seraient sur le territoire de Courseulles et 20 % sur celui de Bernières. Aucune étude d'impact paysager et architectural ne figure dans le dossier »** soumis à l'enquête d'utilité publique. Les tours projetées seront-elles hautes de 6 ou de 12 m ?

M. Jean Cuisenier, vice-président de Bernières Optique nouvelle et directeur au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), estime que **« les lacunes du dossier soumis à l'enquête publique sont scandaleuses** (...) **Nous nous réservons la possibilité de réagir juridiquement auprès du tribunal administratif ».**

A partir d'un montage de photographies réalisées sur le terrain par M. Stéphane Mandelkern, ingénieur de recherche à EDF, les membres de l'association ont essayé de comprendre l'impact qu'auraient les constructions sur l'environnement dans l'état actuel des études.

Composition du bureau : présient, Jean-Paul Mayer ; vice-présidents, Jean Cuisenier et Christian Colin ; secrétaire, Maryvonne Mottin ; trésorier, Emmanuel Olivier-Martin.

NOUS REPETONS QUE NOUS VOULONS DE CETTE USINE

pour réduire la pollution du littoral.

MAIS NOUS REFUSONS LE CHOIX DE SON IMPLANTATION.

Et cette implantation n'est pas une fatalité qu'il faut accepter comme telle.

Ce n'est pas une donnée irréversible.

L'enquête publique est une simple étape de procédure.

◁ ▷

RIEN N'EST ENCORE JOUE, QUOIQU'ON EN DISE :

◻ Quand un ingénieur nous dit qu'une autre implantation exigerait un surcoût de 4 millions de francs : de qui se moque–t–on ?
CELA REPRESENTERAIT 2% DU PROJET CHIFFRE ce qui est infime, compte tenu des dérives financières prévisibles inhérentes à un tel projet.

◻ Quand on nous dit que des aménagements importants feront de cette usine une vitrine pour la société responsable du projet, de qui se moque–t–on ?
Est–ce à nous de payer la publicité des autres ?

◻ Quand on nous dit que cette implantation permettrait à Bernières de bénéficier de taxes professionnelles : de qui se moque–t–on ?
C'est Courseulles qui encaisserait les taxes puisque le cœur même de l'ouvrage se trouve dans les limites territoriales de Courseulles... mais à deux cents mètres de chez nous !

◻ Quand on nous dit que cette implantation a été initialement acceptée par des membres de la Municipalité de Bernières, nous disons incompétence, et plus encore naïveté puisque Bernières subira seul les inconvénients d'un avantage financier et écologique accordé aux autres et en particulier à Courseulles.

◁ ▷

L'AMELIORATION DU PATRIMOINE DE COTE DE NACRE
NE DOIT PAS SE FAIRE
AU DETRIMENT DE BERNIERES.

◁ ▷

Bernières Optique Nouvelle

ENTRETIEN : L'ATELIER D'ARTS PLASTIQUES.

Les habitants de Bernières ont de tous temps apprécié les arts plastiques et en particulier la peinture. Cette tradition, mieux que de se perpétuer, se renouvelle.

On peut admirer dans le chœur de l'église le retable du maitre-autel et dans la chapelle latérale nord un tableau de la fin du XVI° siècle représentant une crucifixion.

Plus près de nous, Tesnières, résidant alors au manoir de La Luzerne, fut réputé pour ses toiles pré-impressionnistes. Le docteur Lennertz entretenait des relations suivies avec de grands peintres parisiens et des critiques ; son épouse consacrait la plupart de son temps à la peinture. Un peintre comme Berthélémy a produit ici-même de nombreuses œuvres dont certaines fort originales. Récemment des artistes connus ont installé dans la commune leur atelier ou ont choisi Bernières comme résidence : Deschamps, Deshayes, Ploquin, Zavarro.

Il n'est donc pas surprenant qu'une association se soit créé en vue de développer la pratique des arts plastiques.

Le bureau de cette association est composé de Mme Binard (Présidente), Mme Flohic (Vice-Présidente), Mme Lamirand (Secrétaire-Trésorière), M. Bisson (animateur).

Jean Cuisenier : Pouvez-vous nous faire l'historique de votre association et nous en préciser les objectifs.

Mme Binard, Mme Flohic : **L'Atelier d'Arts Plastique a été fondé en 1984 par Mme Arlette Lebouvier qui en fut la première Présidente. Elle donnait elle même les cours de dessin et de peinture qu'elle centrait sur un thème précis. Une initiation aux différentes techniques de dessin et de peinture était proposée aux membres de l'atelier.**

Installé d'abord à la M.J.C. Courseulles, l'atelier est bientôt transféré à Bernières, au Club House du Tennis de Bernières, puis au Quid-Club, pour aboutir enfin dans la petite salle qui jouxte la Salle Polyvalente.

Comme à l'origine, les séances ont lieu chaque mardi de 14 à 16 heures.

Quand la présidence de l'association est reprise par Mme Gitton, il n'y a plus de véritables cours : pas de directives, chacun va glaner chez les autres idées et conseils. Les membres travaillant aussi chez eux, cela assure une progression régulière des niveaux.

En 1990, Marc Bisson intervient en qualité d'animateur bénévole, celà permet de créer un atelier pour enfants le mercredi après-midi.

En 1992, Mme Binard succède à Mme Gitton. C'est alors que s'ouvre, pour les adultes, l'atelier du mercredi soir et le jeudi après-midi les séances de modelage avec modèle vivant.

Jean Cuisenier : Nous venons de retracer ensemble l'histoire de l'association et de ses activités. Voulez-vous donner à nos lecteurs quelques précisions chiffrées ?

Mme Lamirand : **Les voici sous forme de tableau en distinguant, à partir de 1990, les adhérents adultes et les adhérents enfants :**

	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Adultes	8	10	9	7	14	16	12	12	17	32	21
Enfants							7	5	7	15	17

Jean Cuisenier : Souhaitez-vous voir grossir ces effectifs ?

Marc Bisson : **Une vingtaine de personnes, c'est un maximum dans un atelier, et cela pour deux raisons :**

– la première est qu'il nous faut un minimum d'espace et de calme pour travailler. Chacun doit pouvoir se déplacer pendant la séance pour mieux apprécier le sujet.

– la seconde est que l'animateur ne peut répondre correctement aux demandes ni être attentif aux différentes personnes si le nombre de membres est trop grand.
Sinon il faudra dédoubler les cours et moduler les horaires selon les niveaux.

Jean Cuisenier : Vous faites-vous connaître par des manifestations publiques ?

Mme Binard : Chaque année, nous faisons une exposition bilan, à laquelle nous attachons beaucoup d'importance. Les œuvres présentées sont de niveaux différents, car c'est une exposition d'atelier. C'est la manifestation collective de créations individuelles, avec une section spéciale pour l'atelier d'enfants. Chaque exposition annuelle dure de dix à quinze jours, selon la disponibilité des lieux.

En outre, l'association invite chaque fois un artiste établi. En 1993, ce fut le sculpteur de Basly : Serge Saint. En 1994, Gilbert Lecouturier : potier installé à Langrune.

En 1994, douze exposants présentèrent plus de cent œuvres allant de la peinture au modelage : 106 peintures, 11 modelages, 20 céramiques, 7 gravures sur ardoises. Il y eut 612 visiteurs en une semaine, hors week-end.

Jean Cuisenier : J'ai visité moi-même votre exposition et j'ai pu apprécier la qualité de bon nombre d'œuvres. Cependant vous intéressez-vous aux grands courants de l'art contemporain ?

Mmes Binard et Flohic, Marc Bisson : Outre les lectures et les visites que chacun d'entre nous peut faire, l'animateur propose, en atelier, des recueils, des albums ou des catalogues d'exposition d'artistes comme Matisse, de Stael, Derain, etc, en rapport avec l'actualité. Les musées de la région, ceux de Caen notamment, sont très actifs et nous les fréquentons volontiers. De plus, il y a des artistes établis autour de nous que nous invitons à notre exposition annuelle.

Jean Cuisenier : La télévision et ses émissions spécialisées interviennent-elles dans votre démarche ?

Mme Binard, Mme Flohic : En atelier, nous nous signalons aux uns et aux autres les émissions sur la peinture. Et en atelier d'enfants on fera l'analyse des tableaux que les jeunes auront vu lors de cette émission.

Jean Cuisenier : Et maintenant, quels sont vos problèmes ? Quels sont vos projets ?

Mme Binard : La survie de l'atelier dépend de deux choses :
- un local : nous l'avons vu, la municipalité en met un à notre disposition à côté de la salle polyvalente.
- des finances : elles sont alimentées par les cotisations de ses membres (réduite de moitié pour les enfants) et une petite subvention de la municipalité (2.500 Fr en 1994).

Les tables et les chevalets sont acquis par l'association. Chaque membre se procurera son propre matériel et ses fournitures sauf pour les enfants à qui ils seront fournis gratuitement. Il faut souligner que l'atelier pour les enfants du mercredi après-midi est la seule activité régulière organisée pour cette tranche d'âge. Marc Bisson, est particulièrement apprécié des enfants comme les chiffres de la fréquentation le montrent : sur 17 inscrits en début d'année scolaire 1993-1994, 15 ont activement participé à l'atelier jusqu'au dernier jour de l'année scolaire.

Jean Cuisenier : Avez-vous un message à transmettre aux habitants de Bernières ?

Mme Binard : L'atelier n'est pas "réservé". L'atelier est ouvert à tous les adultes, même débutants. Nous invitons tous ceux qui ont envie de peindre à s'informer, à faire des essais en vue de développer leur sensibilité artistique. C'est pourquoi l'atelier pour enfants est un instrument essentiel de formation.

Nous projetons de faire connaître plus largement nos activités en organisant non pas une, mais deux expositions par an.

Jean Cuisenier : Bernières Optique Nouvelle vous souhaite de réaliser tous vos projets et vous remercie.

UNE STATION METEO A BERNIERES

Depuis un an maintenant existe à Bernières une association de météorologie qui s'est donné pour but de récolter, analyser et mettre en valeur les informations météorologiques locales relatives au site de Bernières-sur-mer.

Il ne s'agit pas de prévoir le temps, entreprise trop difficile pour nous, mais de mieux connaître le climat de notre région et de pouvoir le quantifier.

L'association BERNIERES METEO a mis en place à cet effet son principal outil : une station de mesure qu'elle gère et qui lui apporte les données météo nécessaires à cette étude.

Quel est l'intérêt de connaître la météorologie Bernièraise ?

Il faut rappeler tout d'abord la différence qu'il y a entre météo générale et météo locale.
La météo générale, c'est celle qui met en jeu à grande échelle les masses d'air pôlaires (froides) et équatoriales (chaudes), créant ainsi des zones perturbées et des zones calmes qu'on connaît sous le nom de dépressions et anticyclones.
La situation qui en résulte à un endroit de la terre est appelée situation synoptique.

Mais les caractéristiques d'un lieu influencent la situation qui y règne. A Bernières, la présence de la côte et sa forme, l'existence de marées, la végétation, la présence de zones marécageuses sont des facteurs qui influencent son climat. Par exemple la proximité de la mer provoque des brises thermiques qui sont des vents différents du vent synoptique.

Dans notre région, il y a peu de stations de mesures. La station de Météo-France la plus proche est celle de Caen-Carpiquet mais elle est loin de la mer. Sur la côte, il y a à l'ouest le sémaphore de Port en Bessin, géré par l'armée, et à l'est la station de Deauville. Entre les deux existe donc un vide.

C'est pourquoi pour mieux connaître les conditions météorologiques locales de Bernières, il faut y faire des mesures.

La première des raisons qui incitent à une telle étude est d'ordre général. Du point de vue scientifique et culturel, la connaissance précise des conditions météorologiques de notre région est intéressante. C'est une manière pratique d'aborder la météorologie par un cas concret. En rapprochant nos résultats de ceux établis par Météo France, on pourra voir si nos conditions météo s'inscrivent bien dans une situation plus générale ou si localement le climat présente des différences dans certaines de ses caractéristiques.

Ceux qui seront parmi les plus intéressés par la connaissance des conditions météorologiques bernièraises sont les pratiquants de la voile, catamarans ou planches à voile. Toute recherche conduisant à établir scientifiquement les caractéristiques météo de ce "spot", à en confirmer les atouts, et surtout à décrire l'évolution diurne de la sacro-sainte brise thermique est précieuse à leurs yeux, car cela peut permettre d'en tirer parti pendant les régates.

Les travaux de notre association pourront également servir à des sujets scientifiques dans le domaine desquels on a besoin de connaître les conditions climatiques. C'est le cas par exemple de la recherche consacrée à la flore marine de notre région.

Une meilleure connaissance du climat pourrait servir aussi à notre tourisme, donc à notre économie. Le climat bernièrais est en effet sans aucun doute meilleur que la réputation qui lui est faite et cela se prouvera certainement par nos mesures!

Existe-t-il vraiment un microclimat (favorable) à Bernières ? Les marées influencent-elles le temps ? Fait-il vraiment toujours mauvais lors des grandes marées ? Pourquoi selon certains observateurs le vent tombe t-il à l'étale ?

Autant de questions pertinentes qui restent sans réponse faute d'investigations, et que seules des mesures pourront permettre d'éclairer.

Description de l'installation

L'association a installé en juillet 1993 une station automatique chargée de récolter les données météorologiques. Cette station de marque Davies est installée dans les locaux du Club de Voile Bernièrais, ce qui permet de mesurer les conditions à l'endroit de la plage.

Elle est munie de capteurs qui mesurent :
- la pression atmosphérique ;
- les températures extérieure et intérieure ;
- l'humidité intérieure ;
- la vitesse et la direction du vent.

Elle pourra ultérieurement mesurer la pluie et l'humidité extérieure, cette dernière permettant le calcul de la température du point de rosée.

Chaque demi-heure, la station stocke dans sa mémoire les données moyennes de la demi-heure écoulée plus les maxima de vitesse du vent et les maxima et minima de température.

Cette station automatique est interrogeable à distance au moyen d'un micro ordinateur et d'un modem relié à la ligne téléphonique. Il est donc possible de connaître la situation météorologique qui règne à Bernières en temps réel depuis n'importe où et n'importe quand.

Par ce même moyen, on peut décharger les données stockées dans la mémoire de la station vers le micro ordinateur distant (la station a en effet une capacité de stockage limitée et il convient de la décharger régulièrement).

Récupérées dans un ordinateur, on peut alors traiter ces données à l'aide d'un logiciel de statistique comme Excel par exemple.

Les travaux actuels

L'objectif principal est d'abord le recueil des mesures pour alimenter notre base de données. Celle-ci doit être la plus grande possible afin d'en sortir des statistiques précises.

Ce travail passe donc par la gestion de la station automatique et par sa maintenance ce qui n'est pas un travail négligeable.

Chaque mois on calcule la température moyenne, le minimum et le maximum. De même pour la pression. En ce qui concerne le vent, il s'agit d'une part d'élaborer de statistiques moyennes. Le calcul de sa fréquence par direction et par force est effectué à différents "pas" de temps et pour la période cumulée depuis la mise en route de la station.

D'autre part on s'intéresse à la brise thermique.(il s'agit d'un vent d'échelle journalière dont l'évolution est particulière à chaque site). Pour cela on recherche dans notre base de données les cas de brise thermique, on en étudie l'évolution pendant la journée, et on fait là aussi des statistiques.

Les premiers résultats

Grâce à nos premiers résultats depuis un an, nous pouvons d'abord savoir avec précision le temps qu'il a fait. Nous pouvons comparer nos résultats avec ceux de Météo France, par l'intermédiaire de la station de Caen-Carpiquet avec qui nous sommes en contact régulier.

Le premier graphique ci-dessous (fig. 1) est relatif aux températures. Ces valeurs sont représentatives de la période où la station a effectivement fonctionné ce qui est en général une fraction plus ou moins importante du mois. Par exemple la moyenne de la température pour le mois de novembre 1993 est faible. Mais il correspond à la température moyenne des 10 premiers jours du mois, la station ayant été hors service le reste du temps. Pour établir la moyenne annuelle, on doit donc tenir compte d'un "coefficient pondéral" pour chaque mois.

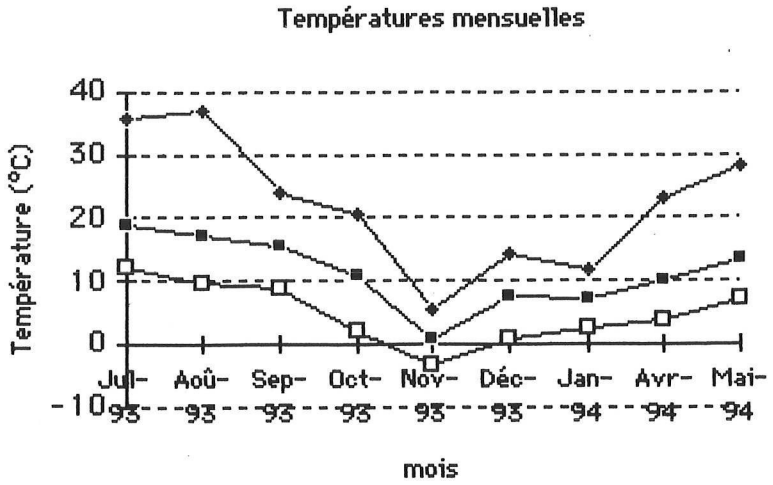

fig. 1 : températures moyennes, minima et maxima pour chaque mois

Le tableau 1 ci-dessous donne la fréquence du vent par direction et par force pour le mois de décembre 1993.

OCCURENCE EN POURCENTAGE			Déc-93					
	WSP (nd)							
DIR	0 à 5	5 à 10	10 à 15	15 à 20	20 à 25	25 à 30	30 à 35	SOMME
N	0,76%	2,14%	2,07%	0,90%	0,34%	0,55%	0,07%	6,83%
NNE	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
NE	0,00%	0,34%	0,21%	0,14%	0,21%	0,48%	0,00%	1,38%
ENE	0,07%	0,07%	0,34%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,48%
E	0,55%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,55%
ESE	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
SE	0,14%	0,21%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,34%
SSE	1,03%	1,38%	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2,48%
S	0,48%	2,21%	0,34%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,03%
SSW	3,52%	8,90%	3,31%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	15,72%
SW	4,07%	16,97%	13,17%	5,66%	1,72%	0,07%	0,00%	41,66%
WSW	0,55%	6,41%	8,07%	2,55%	1,38%	0,14%	0,00%	19,10%
W	0,14%	0,55%	0,90%	0,48%	0,07%	0,00%	0,00%	2,14%
WNW	0,00%	0,28%	0,41%	0,83%	0,07%	0,07%	0,00%	1,66%
NW	0,07%	0,34%	0,48%	0,28%	0,00%	0,55%	0,00%	1,72%
NNW	0,00%	0,21%	0,21%	0,14%	0,83%	1,38%	0,14%	2,90%
SANS	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Total général	11,38%	40,00%	29,59%	10,97%	4,62%	3,24%	0,21%	100,00%

Tableau 1 : fréquence du vent par force et par direction pour le mois de décembre 1993

Le graphique ci-dessous (fig. 2) montre la fréquence du vent par direction pour la période cumulée de juillet 1993 à mai 1994.

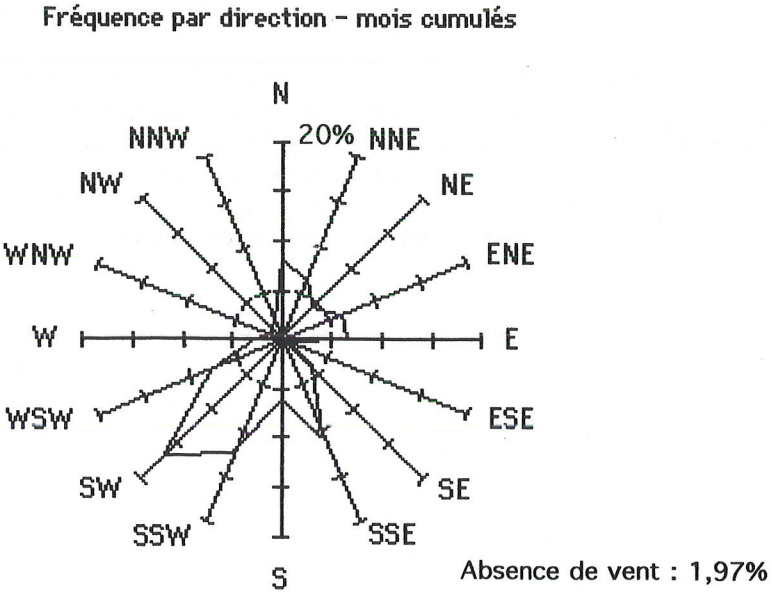

fig. 2 : fréquence du vent par direction-juillet 1993 à mai 1994

La disponibilité effective de la station a été sur cette période de 5 mois et 1 semaine.
On voit sur cette polaire la grande prépondérance des vents de sud-ouest. On a également un flux important de nord, sans doute dû aux brises thermiques, et de sud-sud-est. Mais on note aussi une absence quasi complète des vents de sud-est. Il est vraisemblable que l'immeuble de la plage perturbe la mesure des vents de cette direction. De même les vents de nord-ouest sont paradoxalement inexistants alors qu'on sait qu'ils font suite aux vents de nord-ouest lorsque le front froid est passé. Cela tend à prouver que le front ne traverse pas notre région.

Enfin, le graphique ci dessous (fig. 3) montre un exemple de journée où il y a eu une brise thermique diurne. Il s'agit de la journée du 13 août 1993. Sur l'axe des abscisses, on lit les heures avec au centre midi (N=Noon). Les points noirs indiquent la force du vent en mètres par seconde (échelle de gauche). Les points blancs indiquent la direction du vent (échelle de droite).

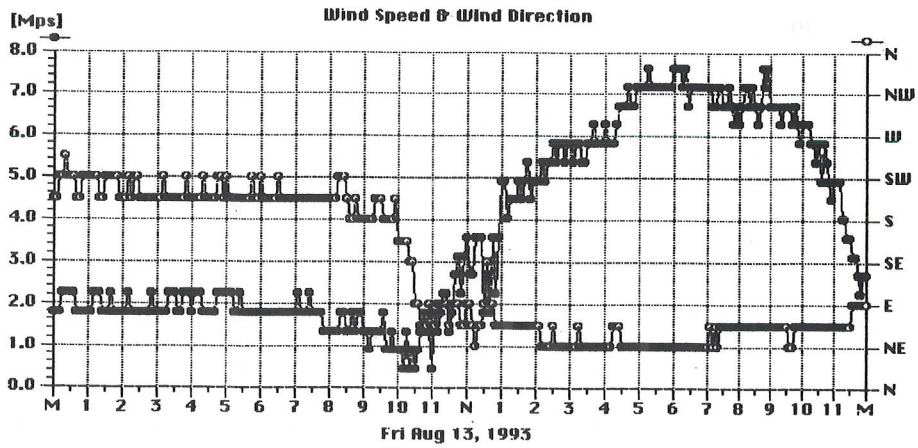

fig. 3 : exemple de brise thermique diurne

On note qu'à la fin de la nuit, on a un vent (synoptique) faible orienté au sud-sud-ouest ce qui est favorable à la brise. Vers 11h, le vent forcit et tourne brusquement est puis est-nord-est : c'est la brise qui arrive. Elle forcit au cours de l'après-midi jusque vers 18h où elle commence à diminuer jusqu'à la nuit à cause de la baisse du rayonnement solaire. Durant le temps où elle est bien établie, la brise est de direction nord-est, puis elle tourne progressivement passant du nord-est à l'est.

Pour obtenir des statistiques fiables, il faudrra disposer d'un grand nombre d'observations. Mais avec déjà 5 ou 8 ans de données on peut déjà se faire une idée assez précise du climat moyen. D'ici peu nos résultats seront donc relativement représentatifs des conditions météorologiques de notre région. De plus nous aurons suffisamment de données pour décrire les effets locaux propres à Bernières, et pour commencer à tester certaines hypothèses émises sur notre météorologie locale.

Stéphane MANDELKERN

CHRONIQUE... MUSICALE

Moi, la classic zicmu, **ça me gonfle...** C'est une zique de vioques friqués qu'ont rien compris aux jeunes ! Pour eux le rap, c'est du bruit et de la violence...

M'enfin, mon dad a tellement insisté que je me suis pointé à l'église le 25 juin pour leur concert de l'Art et la Fugue. Ben, mon pote, y'avait du monde... Faut dire qu'y en avait un paquet sur scène, enfin, j'veux dire dans le choeur, au moins deux douzaines, sapés comme des pingouins, un look d'enfer !

Je m'demandais où j'avais mis les pieds, pas d'sono, pas d'lasers, j'commençais à avoir les boules ! Y'en avais un qu'était planté devant une espèce de synthé en bois, l'autre qu'avait une guitare bizarre avec un manche vachement long, et d'autres pékins qu'avaient des maxi-pipeaux version XL...

Ils ont commencé à chanter ensemble, à plusieurs voix comme Poh-Woh, mais, là, il faut bien que je reconnaisse, c'était super-mieux. Ca m'a fait tout drôle, j'entravais rien aux paroles (ça j'ai l'habitude), mais ça m'a fait des frissons partout, c'était génial ! J'trouve que la musique médiévale, ça pulse comme truc ! Ca ressemble à Massilia Sound System, c'est marrant...

Après ça a continué avec Marc-Antoine Charpentier, avec ZartMo, Gounod, Fauré et plein de mecs que j'connaissais pas, mais c'était super en fait. Les musicos, ils assuraient. On avait l'impression qu'ils prenaient leur pied, ils planaient à quinze milles ! Super, l'ambiance ! D'ailleurs, ils ont fait un tabac, standing ovation et tout l'toutim ! Surtout les chanteuses, la petite nana-là, Cathy, elle m'a laissé sur le cul... Elle a une voix d'enfer. Y'avait aussi un type avec une voix comme celle de celui qu'est mort du sida, l'allemand barjo, tu sais, Klaus Nomi. Ça s'appelle Haute-Contre, mais moi je suis plutôt pour !

Ben en tout cas , j'avais passé une super-soirée.

Du coup, j'suis allé à l'autre concert, celui du mois de juillet : c'était autre chose, ils n'étaient que deux. Mais ils ont vachement assuré, clavecin et orgue positif, ça décoiffe ! En plus ils sont plutôt décontract', ils se prennent pas la tête. C'est pourtant des solistes de l'Ensemble Instrumental de Basse-Normandie ! Comme quoi y faut se méfier des idées reçues...

Enfin, moi, j'suis pas sectaire : J'ai vu, j'ai entendu et ai aimu ! J'en ai causé aux copains du bahut, au prochain concert, ils se pointent en masse... Ça va faire mal !

Ni 2 Anne G.

Chers amis,

Nous savons tout l'intérêt que vous portez à Bernières Optique Nouvelle et vous avez su soutenir son action.

Notre association s'attache actuellement à préserver Bernières de la construction, à ses abords immédiats, d'une gigantesque station d'épuration, nous voudrions la voir déplacer beaucoup plus au sud.

La tâche est rude.

Pour qu'elle puisse agir le plus efficacement possible, notre association doit être la plus représentative possible.

Bernières Optique Nouvelle a besoin de vous.

A D H E R E Z

Comptant sur vous, bien cordialement.

Le Président : J.P. Mayer

Vous désirez encourager notre action et la rendre encore plus efficace, rejoignez-nous et adherez à notre association.

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TELEPHONE : .....

demande mon adhésion à l'association BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE.

A : ..... LE : .....

SIGNATURE :

Ci-joint le règlement de ma cotisation de membre actif : 100 francs.

(Conformément à l'article 5 des statuts, votre demande sera soumise au Bureau.)

Cette demande est à retourner au siège de l'association :
284 rue du Général Leclerc, 14 990 Bernières-sur-mer.

Réalisation ARPHOT R.C.S. Caen B 324 947 993